

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00038 Numéro SIREN : 834 288 755 Nom ou dénomination : A & B COMPTOIR DU MONDE

Ce dépôt a été enregistré le 26/02/2019 sous le numéro de dépôt 2208

188 38

DETAIL LIASSE 2033-A

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/09/2018 9	31/12/2017 12	Euros	%
FONDS COMMERCIAL	90 000.00		90 000.00	
20700000 Fonds commercial	90 000.00		90 000.00	
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 773.55		2 773.55	
20120000 Frais de premier établissement	3 573.55		3 573.55	
28012000 AMORT FRAIS ETABLISSEMENT	800.00		800.00	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 723.00		15 723.00	
21540000 Matériel industriel	9 800.00		9 800.00	
21820000 Matériel de transport	5 000.00		5 000.00	
21830000 Matériel bureau , informatique	3 000.00		3 000.00	
28154000 AMORT MAT ET OUTIL	1 205.00		1 205.00	
28182000 AMORT MATERIEL DE TRANSPORT	124.00		124.00	
28183000 AMORT MATERIEL BUREAU ET INFO	748.00		748.00	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	9 704.57		9 704.57	
27500000 Dépôt et cautionnement versés	9 704.57		9 704.57	
TOTAL I	118 201.12		118 201.12	
MARCHANDISES	4 016.00		4 016.00	
37100000 Marchandises (ou groupe) A	4 016.00		4 016.00	
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	30.05		30.05	
40910000 Fournisseurs Avances, acompte	30.05		30.05	
AUTRES CREANCES	5 141.57		5 141.57	
44567000 Crédit de T.V.A. à reporter	2 491.00		2 491.00	
44571100 TVA A 5.50%	0.45		0.45	
44586000 Taxes sur le chiffre d'affaire	894.12		894.12	
44870000 Produits à recevoir	1 756.00		1 756.00	
DISPONIBILITES	104 199.28		104 199.28	
51120000 Chèques à encaisser	90 105.00		90 105.00	
51210000 BNP	9 903.06		9 903.06	
53100000 Caisse siège social	4 191.22		4 191.22	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	930.00		930.00	
48600000 Charges constatées d'avance	930.00		930.00	
TOTAL II	114 316.90		114 316.90	
TOTAL GENERAL	232 518.02		232 518.02	
DÉPÔT AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL LE 26 FEV. 2019 SOUS LE N° 2208				

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF		Exercice N 30/09/2018 9	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL		5 000.00		5 000.00	
10130000 Cap. souscrit appelé, versé		5 000.00		5 000.00	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		12 550.78		12 550.78	
TOTAL I		17 550.78		17 550.78	
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		22 500.00		22 500.00	
16870000 Autres dettes		22 500.00		22 500.00	
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		98 065.67		98 065.67	
40100000 Fournisseurs		92 700.94		92 700.94	
40800000 Fourniss Facture non parvenue		5 364.73		5 364.73	
AUTRES DETTES		94 401.57		94 401.57	
42100000 Personnel Rémunérations dues		4 513.85		4 513.85	
42820000 Dettes prov. congés à payer		1 891.00		1 891.00	
43100000 URSSAF		2 480.00		2 480.00	
43710000 AG2R REUNICA		2 155.83		2 155.83	
43731000 AG2R PREVOYANCE		762.13		762.13	
43820000 Chges sociales congés à payer		503.00		503.00	
44400000 Etat Impôts sur les bénéfice		1 905.00		1 905.00	
44565000 TVA SUR ACHATS		85.80		85.80	
44571200 TVA A 20%		0.42		0.42	
44700000 Autre impôt,taxe,versemt assi.		306.00		306.00	
44702000 FORMATION PROFESSIONNELLE		247.00		247.00	
45511000 C/C AKSOUH FATAH		7 750.00		7 750.00	
45512000 C/C BOUJDAD MOHAMED ZAKARIA		71 801.54		71 801.54	
TOTAL III		214 967.24		214 967.24	
TOTAL GENERAL		232 518.02		232 518.02	

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N 30/09/2018 9	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES	791 837.64		791 837.64	
70701000 RECETTES 5.50%	784 755.42		784 755.42	
70702000 RECETTES 20%	7 082.22		7 082.22	
AUTRES PRODUITS	3 113.43		3 113.43	
75800000 Prodt divers gestion courante	28.71		28.71	
79100000 Transf charges d'exploitation	3 084.72		3 084.72	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	794 951.07		794 951.07	
ACHATS DE MARCHANDISES	641 839.37		641 839.37	
60711000 ACHATS à 5.50%	627 354.66		627 354.66	
60712000 ACHATS 20%	6 358.07		6 358.07	
60780000 ACHATS INTRACOMMUNAUTAIRES	8 126.64		8 126.64	
VARIATION DE STOCK (MARCHANDISES)	4 016.00		4 016.00	
60370000 Variation stocks marchandise	4 016.00		4 016.00	
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	7 638.56		7 638.56	
60260000 Emballages	7 638.56		7 638.56	
AUTRES CHARGES EXTERNES	66 349.41		66 349.41	
60610000 EDF GDF	8 135.72		8 135.72	
60613000 CARBURANT	1 773.87		1 773.87	
60630000 Fournit entretien petit équi	4 052.67		4 052.67	
60631000 VETEMENTS	100.00		100.00	
60638000 PRODUIT ENTRETIENT	218.28		218.28	
60640000 Fournitures administratives	1 055.43		1 055.43	
61322000 LOYER	28 740.51		28 740.51	
61351000 LOCATION VEH UTILITAIRES	6 874.26		6 874.26	
61352000 LOCATION TPE	380.18		380.18	
61400000 Charges locatives et copropr.	1 933.40		1 933.40	
61554000 ENTRET REPARATION MAT ET OUT	1 628.61		1 628.61	
61558000 BLANCHISSERIE	250.44		250.44	
61610000 Multirisques	316.27		316.27	
62260000 Honoraires	3 722.50		3 722.50	
62261000 AUTRES HONORAIRES	2 000.00		2 000.00	
62510000 Voyages et déplacements	223.15		223.15	
62512000 RUNGIS	2 572.03		2 572.03	
62600000 Frais postaux et de télécomm.	12.90		12.90	
62630000 TELEPHONE INTERNET	1 777.29		1 777.29	
62700000 Services bancaires et assimilé	581.90		581.90	
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	3 118.00		3 118.00	
63330000 Format Professionnelle continu	247.00		247.00	
63350000 Verst libérateur dt exo T.App	306.00		306.00	
63512000 Taxes foncières	2 219.00		2 219.00	
63512100 TAXE ORDURE MENAGERE	346.00		346.00	
REMUNERATIONS DU PERSONNEL	46 846.34		46 846.34	
64110000 Salaires, appointements	44 955.34		44 955.34	
64120000 Congés payés	1 891.00		1 891.00	

DETAIL LIASSE 2033-B[illegible]

SAS A&B COMPTOIR DU MONDE
37 RUE PAUL HOCHARD

94240 L HAY LES ROSES

Certifier conforme le gerant

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a central vertical stroke.

ANNEXE DU 01/01/2018 AU 30/09/2018

SE CO FRA THIAIS
121 AVENUE DE LA REPUBLIQUE

94320 THIAIS
01.48.90.65.13

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 30/09/2018

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 1 756 €. Il s'agit d'une provision, le montant définitif ne pourra être déterminé qu'à la fin de l'année civile 2018. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 30/09/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL			3 574
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL			90 000
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			9 800
Matériel de transport			5 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			3 000
TOTAL			17 800
Prêts, autres immobilisations financières			9 705
TOTAL			9 705
TOTAL GENERAL			121 078

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL			3 574	3 574
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			90 000	90 000
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			9 800	9 800
Matériel de transport			5 000	5 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			3 000	3 000
TOTAL			17 800	17 800
Prêts, autres immobilisations financières			9 705	9 705
TOTAL			9 705	9 705
TOTAL GENERAL			121 078	121 078

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL		800		800
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		1 205		1 205
Matériel de transport		124		124
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		748		748
TOTAL		2 077		2 077
TOTAL GENERAL		2 877		2 877

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais éab.rech.développ. TOTAL	800				
Instal.techniques matériel outillage indus.	1 205				
Matériel de transport	124				
Matériel de bureau informatique mobilier	748				
TOTAL	2 077				
TOTAL GENERAL	2 877				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 30/09/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	9 705	9 705	
Taxe sur la valeur ajoutée	3 386	3 386	
Divers état et autres collectivités publiques	1 756	1 756	
Charges constatées d'avance	930	930	
TOTAL	15 776	15 776	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	22 500	18 000	4 500	
Fournisseurs et comptes rattachés	98 066	98 066		
Personnel et comptes rattachés	6 405	6 405		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 901	5 901		
Impôts sur les bénéfices	1 905	1 905		
Taxe sur la valeur ajoutée	86	86		
Autres impôts taxes et assimilés	553	553		
Groupe et associés	79 552	79 552		
TOTAL	214 967	210 467	4 500	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	30 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	7 500			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	79 552			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
	10.0000		500		500

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais de premier établissement	3 574	33.33
Total général	3 574	

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 365
Dettes fiscales et sociales	2 394
Total	7 759

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 30/09/2018

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	930
Total	930

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Rémunérations allouées aux membres	Montant
des organes de direction ou de gérance	15 977
Total	15 977

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	1
Employés	4
Total	5

Le 22/01/2019
AKSOUH FATAH Président

« A & B COMPTOIR DU MONDE »

Société par actions simplifiée
Au capital de 5 000 Euros
Siège social : 37 Rue Paul HOCHARD
94240 L'HAY LES ROSES
RCS : 834 288 755

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT Exercice clos le 30/09/2018

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre société, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 30/09/2018 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la société au cours de l'exercice :
 - Mise en place des outils de gestion
 - Création et achats du fonds de commerce.
 - Ouverture en 01/2018. Exercice s/ 9 mois
 - Embauche de personnel
 - Rémunération du président
- Au cours de l'exercice écoulé clos le 30/09/2018, l'activité de la société a été la suivante :
 - Embauche de 5 salariés (dont 2 actionnaires) présents au 30/09/2018
- Evolution prévisible et perspectives d'avenir :
 - Les objectifs pour l'exercice en cours sont les suivants :
 - - Augmentation du CA.
 - - Augmenter le président et le Directeur.
- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice :
 - Depuis le 30/09/2018, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

AF

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats :

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 30/09/2018 le chiffre d'affaires s'est élevé à **791 838 euros**.

Le montant des traitements et salaires s'élève à **46 846 euros**.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à **12 458 euros** Dont 1 756€ de prov CICE

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 5 personnes

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à **777 180 euros**.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à **17 771 euros**

Charges Exceptionnelles : 3315 € (Vol espèces chez le Directeur déclaré à la Police)

Compte tenu d'un résultat financier de (0€), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à **14 456€**

Charges non déductibles : **0** (dont 0€ sur charges non déductibles)

Après prise en compte :

- d'un impôt sur les sociétés de **1 905€**

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de **12 551€**

- Proposition d'affectation du résultat :

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 12 550.78€

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Reserve légale : **500.00 euros.**

Autres réserves : **12 050.78 euros.**

CONVENTIONS DE L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

AG

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

- Renouveaulement du président de la société :

Notre mandat de président venant à expiration à l'issue de la présente consultation, nous vous proposons de le renouveler pour une nouvelle période de 1 (un) an prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés à tenir dans l'année 2019 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2019.

- Rémunération du président

- Nous vous proposons aussi de bien vouloir approuver la rémunération du Président qui est de **14 617 euros brut**.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudriez bien donner à votre président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à L'Hay Les Roses
Le 31/01/2019

Le président



AF

« A & B COMPTOIR DU MONDE »

Société par actions simplifiée
Au capital de 5 000 Euros
Siège social : 37 Rue Paul HOCHARD
94240 L'HAY LES ROSES
RCS : 834 288 755

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 31/01/2019

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du président, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 30/09/2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport.

En conséquence, l'assemblée donne au président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à **12 550.78€** de la manière suivante :

- | | |
|-------------------------------|------------|
| • Réserve légale | 500.00€ |
| • Le solde en autres réserves | 12 050.78€ |

Le solde des capitaux propre s'élève à **17 550.78€**

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

AF

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, constatant que le mandat du président, **M. AKSOUH Fatah**, vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de 1 (un) an prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés à tenir dans l'année 2019 pour statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 30/09/2019.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'approuver les rémunérations versées au président durant l'exercice écoulé et dont le montant s'est élevé à :

- **14 617 euros brut**

En outre, il pourra prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'accomplissement de son mandat.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Certifié conforme
Le président

Certifié conforme


« A & B COMPTOIR DU MONDE »

Société par actions simplifiée
Au capital de 5 000 Euros
Siège social : 37 Rue Paul HOCHARD
94240 L'HAY LES ROSES
RCS : 834 288 755

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31/01/2019

Le Trente et un janvier deux mille dix-neuf,

A dix heures,

Les associés de la société « A & B Comptoir du monde » se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation faite par lettre simple adressée le 12/01/2019 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'assemblée est présidée par **M. AKSOUH Fatah**, en sa qualité de président de la société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 500 actions sur les 500 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'assemblée générale, réunissant la totalité des voix, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30/09/2018.
- le rapport de gestion du président.
- le texte des questions écrites posées par les associés,
- un exemplaire des statuts de la société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'assemblée.

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du président
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30/09/2018 et quitus au président.
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Renouvellement du mandat du président,
- Fixation de la rémunération du président,
- Questions diverses,

Le président présent à l'assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du président

Puis le président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la présidente, met successivement aux voix les résolutions suivantes:

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du président, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 30/09/2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport.

En conséquence, l'assemblée donne au président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à **12 550.78€** de la manière suivante :

- | | |
|-------------------------------|------------|
| • Réserve légale | 500.00€ |
| • Le solde en autres réserves | 12 050.78€ |

Le solde des capitaux propre s'élève à 17 550.78€

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte qu'une convention de cette nature a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, constatant que le mandat du président, **M. AKSOUH Fatah**, vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de 1 (un) an prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés à tenir dans l'année 2019 pour statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 30/09/2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'approuver les rémunérations versées au président durant l'exercice écoulé et dont le montant s'est élevé à :

- **14 617 euros brut**

En outre, il pourra prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'accomplissement de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la présidente déclare la séance levée à onze heures

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le président



AF